

**RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
9552-5721 QUÉBEC INC.
(la « Société »)**

DATE D'ADOPTION : 11 DÉCEMBRE 2025

FINANCEMENT – BANQUE NATIONALE DU CANADA

ATTENDU QUE la Société a reçu de la Banque Nationale du Canada (le « **Créancier** ») une offre de financement datée du 11 décembre 2025 et acceptée par la Société le même jour (l'**« Offre de financement »**), octroyant les crédits suivants :

Prêt à terme	670 000,00\$
Cartes MasterCard	Maximum 10 000,00\$

(ci-après le « **Financement** »)

ATTENDU QUE divers projets de documents relatifs au Financement ont été soumis par le Créditeur ou ses conseillers au conseil d'administration de la Société pour approbation ;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la Société de signer et/ou d'intervenir à ces documents aux fins du Financement ;

ATTENDU QU' il n'existe pas de convention unanime entre les actionnaires de la Société restreignant les pouvoirs du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU :

1. D'approuver les termes et conditions de l'Offre de financement et de ratifier sa signature par Jean-Samuel Leboeuf.
2. D'approuver tous les projets de documents qui ont été préparés aux fins du Financement.
3. De consentir au Créditeur toute sûreté décrite à l'Offre de financement, incluant notamment :
 - a) Une hypothèque mobilière au montant de 2 000 000,00 \$ (en plus d'une hypothèque additionnelle de 20%) sur l'universalité des biens meubles de la Société, corporels et incorporels, présents et futurs, où qu'ils se trouvent (ci-après l'**« Hypothèque mobilière »**), le tout conformément au projet soumis au conseil d'administration pour approbation et approuvé aux présentes ;
 - b) une hypothèque immobilière au montant en principal de 2 000 000,00 \$, plus une hypothèque additionnelle de 20% grevant l'immeuble situé au 450, Chemin Larocque, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 4C5, désigné comme étant le lot numéro 4 514 696 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauharnois, ainsi que tous les loyers et revenus produits par l'immeuble,

présents et à venir, les indemnités payables en vertu de tout contrat d'assurance couvrant l'immeuble (l'**« Hypothèque immobilière »**).

4. D'autoriser Jean-Samuel Leboeuf, président de la Société, à signer, pour et au nom de la Société tous documents incluant l'Hypothèque immobilière et l'Hypothèque mobilière de subordination, avec toute addition, suppression ou autre modification qu'il considère nécessaire et utile, à sa seule discrétion, et à faire toutes choses et poser tous gestes nécessaires et utiles, à son entière discrétion, pour donner plein effet aux présentes résolutions.

VALIDITÉ

Les présentes résolutions sont adoptées par tous les administrateurs de la Société conformément à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec).

Félix HAMEL

Jean-Samuel LEBOEUF

Jérôme LEVAC

Amanda COCKBURN

Cédric LEBOEUF

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME DE
RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
9552-5721 QUÉBEC INC.
(la « Société »)**

DATE D'ADOPTION : 11 DÉCEMBRE 2025

FINANCEMENT – BANQUE NATIONALE DU CANADA

ATTENDU QUE la Société a reçu de la Banque Nationale du Canada (le « **Créancier** ») une offre de financement datée du 11 décembre 2025 et acceptée par la Société le même jour (l'**« Offre de financement »**), octroyant les crédits suivants :

Prêt à terme	670 000,00\$
Cartes MasterCard	Maximum 10 000,00\$

(ci-après le « **Financement** »)

ATTENDU QUE divers projets de documents relatifs au Financement ont été soumis par le Créditeur ou ses conseillers au conseil d'administration de la Société pour approbation ;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la Société de signer et/ou d'intervenir à ces documents aux fins du Financement ;

ATTENDU QU' il n'existe pas de convention unanime entre les actionnaires de la Société restreignant les pouvoirs du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU :

5. D'approuver les termes et conditions de l'Offre de financement et de ratifier sa signature par Jean-Samuel Leboeuf.
6. D'approuver tous les projets de documents qui ont été préparés aux fins du Financement.
7. De consentir au Créditeur toute sûreté décrite à l'Offre de financement, incluant notamment :
 - a) Une hypothèque mobilière au montant de 2 000 000,00 \$ (en plus d'une hypothèque additionnelle de 20%) sur l'universalité des biens meubles de la Société, corporels et incorporels, présents et futurs, où qu'ils se trouvent (ci-après l'**« Hypothèque mobilière »**), le tout conformément au projet soumis au conseil d'administration pour approbation et approuvé aux présentes ;
 - b) une hypothèque immobilière au montant en principal de 2 000 000,00 \$, plus une hypothèque additionnelle de 20% grevant l'immeuble situé au 450, Chemin Larocque, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 4C5, désigné comme étant le

lot numéro 4 514 696 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauharnois, ainsi que tous les loyers et revenus produits par l'immeuble, présents et à venir, les indemnités payables en vertu de tout contrat d'assurance couvrant l'immeuble (l'**« Hypothèque immobilière »**).

8. D'autoriser Jean-Samuel Leboeuf, président de la Société, à signer, pour et au nom de la Société tous documents incluant l'Hypothèque immobilière et l'Hypothèque mobilière de subordination, avec toute addition, suppression ou autre modification qu'il considère nécessaire et utile, à sa seule discrétion, et à faire toutes choses et poser tous gestes nécessaires et utiles, à son entière discrétion, pour donner plein effet aux présentes résolutions.

Extrait certifié conforme de résolutions du conseil d'administration de 9552-5721 Québec inc., lesdites résolutions n'ayant pas été modifiées ou révoquées et étant toujours en vigueur en date des présentes.

En date du 11 décembre 2025.

Jean-Samuel Leboeuf, président